

Un ex-préfet rwandais risque un procès en France pour génocide

AFP, 14 novembre 2025

Un procès pour génocide a été requis en France contre l'ex-préfet rwandais Pierre Kayondo, suspecté d'avoir activement contribué à l'organisation de l'extermination des Tutsi en 1994 dans son pays, a indiqué vendredi la justice française, confirmant une information du média *Le Poulpe*.

Le Parquet national antiterroriste (Pnat), parquet spécialisé qui comporte un pôle crimes contre l'humanité, a indiqué avoir demandé le 15 octobre la mise en accusation devant la cour d'assises de Paris de Pierre Kayondo pour génocide, complicité de génocide, complicité de crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation des crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité.

La décision finale appartient au juge d'instruction.

Sollicité, l'avocat de M. Kayondo,

Arthur Vercken, a indiqué à l'AFP que son client « *conteste* » les accusations qui lui ont valu une mise en examen en septembre 2023.

Cet ancien préfet rwandais fait l'objet d'une information judiciaire en France depuis fin 2021 après une plainte du Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR), dont l'avocate, Domitille Philippart, n'a pas souhaité faire de commentaires.

L'association, qui traque depuis plus de 20 ans les génocidaires présumés en France au nom des victimes et des rescapés, s'était appuyée sur plusieurs témoignages qui, selon elle, « *établissent le rôle actif de M. Kayondo* », « *ancien préfet de Kibuye* », région de l'ouest du Rwanda, et « *ancien député* » de la préfecture de Gitarama, dans le centre du pays.

Dans sa plainte, le CPCR affirmait ainsi que Pierre Kayondo avait « *activement participé à l'organisation des exterminations à*

Ruhango et à Tambwe dans la préfecture de Gitarama en permettant la constitution de groupe de miliciens Interahamwe » – des milices hutu qui étaient les principaux bras armés du génocide –, « *en fournissant des armes et en participant à des réunions* ».

Le génocide au Rwanda a fait plus de 800.000 morts, selon l'ONU, essentiellement des Tutsi, exterminés entre avril et juillet 1994.

Au titre de la « compétence universelle » exercée sous certaines conditions par la France pour juger les crimes les plus graves commis hors

de son sol, la justice française a déjà condamné définitivement plusieurs Rwandais.

Longtemps, le sort judiciaire des suspects réfugiés en France a été un des points de tension dans la relation compliquée entre Paris et Kigali, empoisonnée par la question du rôle de la France dans le génocide. Mais le ton est désormais à l'apaisement.

Le président français Emmanuel Macron s'est engagé « *à ce qu'aucune personne soupçonnée de crimes de génocide ne puisse échapper à la justice* ».